



**UNION ÉTUDIANTE  
DU QUÉBEC**

# **AMÉLIORER LE SOUTIEN À LA RELÈVE SCIENTIFIQUE**

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU COMITÉ PERMANENT DE LA SCIENCE ET DE LA  
RECHERCHE DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE SUR LES PROGRAMMES DES  
BOURSES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES ET POSTDOCTORALES DU  
GOUVERNEMENT DU CANADA**

Mai 2023



## RÉDACTION :

Samy-Jane Tremblay, présidente 2022-2023

## RÉVISION :

Chloé Henry, recherchiste permanente

Alexandre Ducharme, attaché politique et attaché de presse

### **Union étudiante du Québec**

6217, rue Saint-André

Tél. 1-877-213-3551

<http://unionetudiante.ca>

[info@unionetudiante.ca](mailto:info@unionetudiante.ca)

© Union étudiante du Québec

L'Union étudiante du Québec (UEQ) a pour mission de défendre les droits et intérêts de la communauté étudiante, de ses associations membres et de leurs membres, en promouvant, protégeant et améliorant la condition étudiante et la condition des communautés locales et internationales.

L'UEQ représente plus de 91 000 membres de plusieurs campus universitaires à travers le Québec. Elle se veut l'interlocutrice principale des dossiers de l'accessibilité aux études supérieures et de la condition de vie des étudiants et des étudiantes auprès des différents gouvernements et groupes sociaux.

## Rappel des recommandations

### **RECOMMANDATION 1**

Que le gouvernement fédéral augmente le financement destiné aux personnes étudiantes inscrites aux cycles supérieurs par le biais des bourses des organismes subventionnaires.

### **RECOMMANDATION 2**

Que les bourses provenant des organismes subventionnaires permettent le financement du plus grand nombre de personnes étudiantes.

### **RECOMMANDATION 3**

Que le gouvernement du Canada s'engage à augmenter le budget des programmes de bourses étudiantes en recherche afin de rattraper le retard causé par les coupures de 2011 à 2015.

### **RECOMMANDATION 4**

Que les trois organismes subventionnaires fédéraux réservent au moins une place au sein de leur conseil d'administration respectif pour une représentante ou un représentant de la communauté étudiante aux cycles supérieurs à la suite de la recommandation de ses pairs.

# 1. Accessibilité au financement étudiant

## 1.1 INSUFFISANCE DU MONTANT ET DU NOMBRE DE BOURSES

Le montant des bourses étudiantes octroyées par le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) est demeuré le même depuis 2003. Pourtant, selon la Banque du Canada, l'inflation entre 2003 et 2023 est de 50,63 % (Banque du Canada 2023). Alors que l'ensemble du coût de la vie augmente, ce sont les personnes étudiantes en recherche qui sont pénalisées et qui subissent une stagnation de leur salaire. Le Canada devrait s'inspirer d'autres pays, comme l'Australie, qui procèdent à une indexation annuelle des bourses décernées à la population étudiante en fonction de l'inflation (Khoo 2021). Cela permettrait de préserver la valeur des bourses et d'assurer un pouvoir d'achat pour les personnes en bénéficiant. Récemment, le Québec a annoncé une hausse de la valeur des bourses de maîtrise et de doctorat des Fonds de recherche du Québec (FRQ) qui passent respectivement de 17 500\$ à 20 000\$ (hausse de 14,29 %) et de 21 000\$ à 25 000\$ (hausse de 19,05 %) (Fonds de recherche du Québec 2023). Bien que l'investissement reste insuffisant, les hausses faites par le Québec correspondent environ à l'inflation de 16,85 % depuis la dernière augmentation des bourses en 2018 (Banque du Canada 2023). L'UEQ invite donc le Canada à emboîter le pas et à hausser la valeur des bourses étudiantes.

Entre 2011 et 2015, le gouvernement du Canada a effectué d'importantes compressions dans les budgets des organismes subventionnaires fédéraux. Ceci a eu pour impact de réduire les dépenses allouées aux programmes de bourses étudiantes et ainsi diminuer le nombre de bourses de recherche disponibles (Union étudiante du Québec s.d.). En 2017, le rapport Naylor dénonçait le fait que le nombre de bourses de base, les bourses d'études supérieures du Canada (BESC), restait inchangé depuis 2007 et qu'il n'est pas révisé selon la hausse des effectifs étudiants. Depuis 2015, le gouvernement a effectué d'importants réinvestissements dans les budgets des organismes subventionnaires fédéraux, permettant ainsi au financement général de rattraper, voire de dépasser, l'inflation par rapport à 2010 (Union étudiante du Québec s.d.). Cependant, les programmes de bourses étudiantes n'ont pas pu bénéficier de ces réinvestissements alors qu'ils ont souffert des coupures décrites préalablement.

À la suite du travail de représentation de l'UEQ et de l'Alliance canadienne des associations étudiantes (CASA-ACAE) et de la campagne *La juste part pour la recherche étudiante* de l'UEQ en janvier 2019, le gouvernement du Canada a tenté de redresser la situation dans son budget 2019-2020 en annonçant un réinvestissement graduel dans le budget des conseils subventionnaires pour les bourses de maîtrise et de doctorat. Ce budget prévoyait un investissement de 114 millions de dollars sur cinq ans et un investissement de 26,5 millions de dollars annuellement par la suite (Gouvernement du Canada 2019). L'investissement de 2019 permettait de hausser le nombre de BESC de 20 %. Toutefois, entre 2007 et 2019, selon Statistique Canada, l'augmentation d'effectifs à la maîtrise et au doctorat est d'environ 45% (Statistique Canada 2023). La hausse de 20% est donc loin de suivre la hausse des effectifs étudiants. De plus, les investissements ne sont pas suffisants pour rattraper les coupes budgétaires de 2011 à 2015. En effet, à la suite des concours 2011-2012, soit avant les coupures, le pourcentage du budget des organismes subventionnaires fédéraux qui était alloué aux programmes de bourses était de 16,9 % pour le CRSH, 6,3 % pour les IRSC et 13,3 % pour le CRSNG. Après les concours 2019-2020, le financement étudiant avait chuté à 13,0 % du budget du CRSH, 5,5 % du budget des IRSC et 8,3 % du budget du CRSNG (Union étudiante du Québec s.d.). Ainsi, le Canada doit investir pour non seulement augmenter le montant des bourses, mais également le nombre de bourses pour soutenir le bassin de la relève scientifique qui est bel et bien présent. Dans leurs demandes prébudgétaires 2023-2024, l'UEQ et CASA-ACAE revendiquaient un investissement d'au moins 345 millions de dollars annuellement pour augmenter le montant et le nombre de bourses (Alliance canadienne des associations étudiantes et Union étudiante du Québec 2022).

### **RECOMMANDATION 1**

Que le gouvernement fédéral augmente le financement destiné aux personnes étudiantes inscrites aux cycles supérieurs par le biais des bourses des organismes subventionnaires.

### **RECOMMANDATION 2**

Que les bourses provenant des organismes subventionnaires permettent le financement du plus grand nombre de personnes étudiantes.

## 1.2 DURÉE DES BOURSES

En 2013, il y a eu une harmonisation du programme de bourses à la maîtrise (BESC-M). Par contre, ce n'est toujours pas harmonisé pour le doctorat, ce qui fait en sorte que chaque conseil gère de manière autonome le programme BESC-D. De plus, il y a un programme supplémentaire par conseil. On remarque donc des disparités en matière de financement et de la durée de ce dernier. En effet, les bourses BESC-D sont d'une valeur de 35 000\$ par année pour trois ans, celles des IRSC pour les personnes allant à l'international de 35 000\$ par année pour trois ans, celles du CRSNG de 21 000\$ par année pour trois ans et celles du CRSH de 20 000\$ par année pour quatre ans (Naylor *et al.* 2017, 159).

Le rapport Naylor dénonce le fait que la durée des bourses des organismes subventionnaires fédéraux ne concorde pas avec la durée réelle des études. En effet, les bourses de maîtrise sont d'une durée d'un an alors que la plupart des maîtrises de recherche prennent au moins deux ans à être complétées. Le rapport Naylor estime que l'ajout d'une année supplémentaire de financement à la maîtrise coûterait environ 44 millions au programme par an (Naylor *et al.* 2017, 162). Les bourses doctorales, quant à elles, financent une personne étudiante pendant trois ans alors que la durée des doctorats est généralement de plus de trois ans, et ce, toutes disciplines confondues. Des études ont même démontré que la durée des études doctorales est en moyenne de plus de cinq ans (Tamburri 2013). Le coût exact de l'augmentation de la durée du financement au doctorat n'a pas été chiffré par le rapport Naylor, mais celui-ci explore tout de même l'idée d'augmenter la durée du financement de trois à quatre ans. Pour favoriser la diplomation des personnes étudiantes, il est important de ne pas abandonner le soutien financier à quelques mois de la fin de leurs études. En effet, couper le financement en fin de parcours oblige les personnes étudiantes à se trouver des sources de financement alternatives, à retarder leur diplomation, voire à abandonner leur projet d'études et de recherche. À titre de comparaison, les bourses des FRQ sont d'une durée de deux ans pour la maîtrise et de quatre ans pour le doctorat. L'UEQ encourage le gouvernement canadien à s'inspirer de la durée du financement au Québec. Si le gouvernement du Canada va de l'avant avec l'augmentation de la durée des bourses, il est essentiel qu'il n'y ait pas de diminution dans le financement annuel reçu par la population étudiante.

### RECOMMANDATION 3

Que le gouvernement du Canada s'engage à augmenter la durée du financement de leurs programmes de bourses étudiantes en recherche pour refléter la durée réelle des études sans diminuer le montant annuel des bourses.

#### 1.3 SOUS-FINANCEMENT ET SANTÉ PSYCHOLOGIQUE ÉTUDIANTE

Le financement du CRSNG, du CRSH et des IRSC est censé permettre aux personnes étudiantes de se concentrer sur leurs études. Or, la valeur des bourses est insuffisante, ce qui fait en sorte qu'elles doivent se trouver d'autres moyens de subvenir à leurs besoins et cela engendre un stress financier important. Comme l'a révélé l'enquête Sous ta façade sur la santé psychologique étudiante qui a sondé 23 881 personnes étudiantes en 2018, 58 % de la population étudiante québécoise a un niveau de détresse psychologique élevé contrairement à 20% dans la population générale québécoise (Union étudiante du Québec 2019). Selon les données récoltées, la précarité financière est l'un des facteurs qui influencent le plus la détresse psychologique, les symptômes dépressifs et l'épuisement émotionnel des personnes étudiantes aux cycles supérieurs. Plus récemment, une étude d'Ottawa Science Policy Network montre que 85,7 % des 1178 personnes étudiantes aux cycles supérieurs sondées ont vécu du stress ou de l'anxiété en lien avec leurs finances (Ottawa Science Policy Network 2023, 17). Ainsi, en finançant adéquatement les chercheuses et chercheurs, on permet de réduire la précarité financière, la charge mentale et, donc la détresse psychologique.

## 2. Faire de la recherche et de l'innovation une priorité

Présentement, on se retrouve dans une situation critique. Le Canada est le seul pays du G7 à avoir réduit son investissement en recherche et développement depuis 20 ans. Pourtant, d'autres pays ont compris qu'il s'agit d'une priorité et se fixent des cibles ambitieuses en matière de recherche. Récemment, le rapport du Comité consultatif sur le système fédéral de soutien à la recherche (« rapport Bouchard ») exposait que l'Allemagne prévoit de porter les investissements dans la recherche à 3,5 % du PIB d'ici 2025 et la Finlande à 4 % du PIB d'ici 2030. Pendant ce temps, le Canada se situe

à environ 1,6 % du PIB (Bouchard 2023, 50). C'est nettement insuffisant pour faire compétition sur la scène internationale. Le rapport Bouchard explique que le financement de la recherche n'a pas suivi le rythme des pressions qui s'exercent depuis 20 ans non seulement pour faire compétition à l'échelle internationale, mais aussi en matière de croissance de la taille et des activités du système de recherche et de l'inflation.

Afin de mieux financer la recherche, le rapport Bouchard recommande une première grande action, soit une augmentation annuelle d'au moins 10% pendant cinq ans du budget de base des organismes subventionnaires fédéraux. Toujours selon le rapport, d'autres investissements devraient être faits à la suite de la mise en place d'une nouvelle structure du système fédéral de soutien à la recherche. L'UEQ partage l'avis du rapport et croit que des investissements conséquents en recherche et innovation, particulièrement pour la relève scientifique, devraient être faits par le gouvernement canadien.

Le Canada a du retard en matière de recherche, de science et d'innovation et ne considère pas l'enjeu comme une priorité alors qu'il devrait le faire. En n'investissant pas dans la relève scientifique, le Canada encourage une fuite des cerveaux et perd ainsi des talents, le tout, pendant une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Il faut non seulement augmenter le montant et le nombre de bourses données par les organismes subventionnaires fédéraux, mais également augmenter le financement lié aux subventions. En effet, la majorité de la population étudiante en recherche n'est pas financée par les bourses étudiantes, mais bien par les subventions du corps professoral. Il importe également de préciser que la présence de la communauté étudiante est essentielle aux activités de recherche et aux grandes avancées faites dans les universités. Selon Vincent Larivière, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les transformations de la communication savante de l'Université de Montréal, les personnes étudiantes qui reçoivent du financement ont plus de chances d'obtenir un diplôme que celles qui n'en reçoivent pas (Larivière 2013, 28). L'UEQ croit donc qu'il faut financer les personnes étudiantes en recherche afin de valoriser le travail de grande envergure qu'il est fait. Pour ce faire, le gouvernement canadien doit être un modèle et agir sur les deux fronts, soit les bourses et les subventions, pour permettre au Canada d'avoir des chercheuses et chercheurs hautement qualifiés dans tous les domaines.

### **RECOMMANDATION 3**

Que le gouvernement du Canada s'engage à augmenter le budget des programmes de bourses étudiantes en recherche afin de rattraper le retard causé par les coupures de 2011 à 2015.

## **3. Représentation étudiante**

Le CRSH, CRSNG et les IRSC ont chacun un conseil d'administration, composé respectivement de 15, 19 et 18 membres nommés par le gouvernement canadien. Or, aucun siège n'est réservé à une personne étudiante en vertu des trois lois encadrant la composition des organismes. Ces conseils établissent la stratégie et les grandes orientations des organismes subventionnaires, examinent et évaluent le rendement de ces derniers et sont également responsables de l'attribution des crédits budgétaires qui leur sont octroyés, notamment pour les programmes étudiants. Obtenir une représentation étudiante au sein de ces instances décisionnelles est essentiel afin que la communauté étudiante obtienne sa juste part du financement de la recherche fédérale. Pour ce faire, le Canada pourrait s'inspirer de ce qui est fait au Québec avec le Comité intersectoriel étudiant (CIÉ) des FRQ. Le CIÉ est un comité commun aux conseils d'administration des trois FRQ, et a pour rôle de conseiller le scientifique en chef du Québec et les trois conseils d'administration des FRQ pour, entre autres, valoriser la relève en recherche dans la société et favoriser l'accessibilité des programmes de bourses aux personnes étudiantes. Au niveau fédéral, le Conseil jeunesse de la conseillère scientifique en chef a été mis en place en 2020. Il serait souhaitable de faire en sorte que le mandat du Conseil soit lié aux organismes subventionnaires comme c'est le cas pour le CIÉ.

### **RECOMMANDATION 4**

Que les trois organismes subventionnaires fédéraux réservent au moins une place au sein de leur conseil d'administration respectif pour une représentante ou un représentant de la communauté étudiante aux cycles supérieurs à la suite de la recommandation de ses pairs.

## Bibliographie

Alliance canadienne des associations étudiantes et Union étudiante du Québec. 2022. « Mémoire pour les consultations prébudgétaires de 2023 de l'ACAE ». <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/441/FINA/Brief/BR11983270/br-external/Jointly33-10690589-f.pdf>

Banque du Canada. 2023. « Feuille de calcul de l'inflation ». <https://www.banqueducanada.ca/taux/renseignements-complementaires/feuille-de-calcul-de-linflation/>

Bouchard, Frédéric *et al.* 2023. « Rapport du comité consultatif sur le système fédéral de soutien à la recherche ». <https://ised-isde.canada.ca/site/panel-federal-research-support/sites/default/files/attachments/2023/Comite-consultatif-recherche-2023.pdf>

Fonds de recherche du Québec. 2023. « Les FRQ investissent 270,3 M\$ dans les octrois 2023-2024 ». <https://frq.gouv.qc.ca/les-frq-investissent-2703-m-dans-les-octrois-2023-2024/>

Gouvernement du Canada. 2019. « Archivée - Investir dans les jeunes canadiens ». <https://www.budget.canada.ca/2019/docs/youth-jeunes/youth-jeunes-fr.html>

Khoo, Shaun. 2021. « Le Canada sous-finance les étudiants aux cycles supérieurs et les chercheurs postdoctoraux », *Affaires universitaires*. <https://www.affairesuniversitaires.ca/opinion/a-mon-avis/le-canada-sous-finance-les-etudiants-aux-cycles-superieurs-et-les-chercheurs-postdoctoraux/>

Larivière, Vincent. 2013. « PhD students' excellence scholarships and their relationship with research productivity, scientific impact, and degree completion », *Canadian Journal of Higher Education*, 43 (2): 27-41. <https://journals.sfu.ca/cjhe/index.php/cjhe/article/view/2270>

Naylor, David *et al.* 2017. « Investir dans l'avenir du Canada : consolider les bases de la recherche au pays ». [https://ised-isde.canada.ca/site/revue-sciences-fundamentales-canada/sites/default/files/attachments/2022/ExamenDuSoutienScience\\_avril2017-rv.pdf](https://ised-isde.canada.ca/site/revue-sciences-fundamentales-canada/sites/default/files/attachments/2022/ExamenDuSoutienScience_avril2017-rv.pdf)

Ottawa Science Policy Network. 2023. « Financial Challenges Faced by Graduate Students in Canada: Results from the National Graduate Student Finance Survey ». [https://www.ottawasciencepolicynetwork.ca/files/ugd/fbeadc\\_c9aacd9267bf476f90b8a2d44a0e6536.pdf](https://www.ottawasciencepolicynetwork.ca/files/ugd/fbeadc_c9aacd9267bf476f90b8a2d44a0e6536.pdf)

Tamburri, Rosanna. 2013. « Une réforme du doctorat s'impose », *Affaires universitaires*. <http://www.affairesuniversitaires.ca/une-reforme-du-doctorat-simpose.aspx>

Statistique Canada. 2023. « Effectifs postsecondaires, selon le régime d'études, le type d'établissement, le statut de l'étudiant au Canada et le genre de la personne ». <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=3710001801>

Union étudiante du Québec. 2019. « Enquête Sous ta façade ». <https://unionetudiante.ca/Media/publicDocuments/d222c80b-b4db-43a9-ad7a-bccbcde18c25.pdf>

Union étudiante du Québec. s.d. « La juste part pour la recherche étudiante » <https://unionetudiante.ca/fr/juste-part/>